

**11 Question de Mme Katrin Jadin à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les suites réservées par le gouvernement à la résolution visant à interdire l'utilisation des dispositifs répulsifs jeunes de type 'Mosquito'" (n° 7175)</b>**

**11.01 Katrin Jadin (MR) :** Le 26 juin dernier, la Chambre adoptait la résolution demandant au gouvernement d'interdire la vente et l'utilisation des dispositifs répulsifs anti-jeunes de type Mosquito.

À mon initiative, les groupes démocratiques de cette assemblée ont dégagé une position commune. Je souhaiterais vous entendre sur l'évolution du dossier au sein de vos services et, plus particulièrement, sur les conclusions de l'étude menée par votre département sur les effets de l'exposition au Mosquito.

Avez-vous reçu ces conclusions et qu'en reprenez-vous ? Comment envisagez-vous de rencontrer les préoccupations exprimées par le Parlement quant à l'interdiction du dispositif Mosquito en Belgique ? Quel est votre agenda ?

**11.02 Laurette Onkelinx, ministre (en français) :** J'attends l'avis du Conseil supérieur de la santé pour début octobre. Je le transmettrai évidemment aux membres de la commission. Par la suite, je prendrai langue avec mon collègue des Affaires économiques en vue d'une initiative forte mais j'attends l'avis du conseil. Je peux agir sans avis mais, lorsqu'on en sollicite un, mieux vaut attendre de le recevoir.

**11.03 Katrin Jadin (MR) :** Une collaboration est, bien entendu, nécessaire avec le département de l'Économie ainsi que la mise sur pied d'incitants au niveau des communes. J'imagine que vous devrez également agir en partenariat avec le ministre de l'Intérieur. Je reviendrai sur la question vers la mi-octobre.

*L'incident est clos.*